

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

La ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés affectés à Mayotte,
- Vu l'arrêté du 28 octobre 2024 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES avec affectation à Mayotte ouverts au titre de la session 2025,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES à affectation locale à Mayotte, section histoire et géographie, est constitué comme suit pour la session 2025 :

Président

M. Patrick GILLI
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Présidentes

Mme Laura CARBONNIER
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de LILLE

Mme Anne PARILLAUD
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de PARIS

Secrétaire général

M. Pascal MARSILLOUX
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de MAYOTTE

Membres du jury

Mme Nathalie BERIOU
Professeure agrégée

Académie de NICE

M. Franck BESQUEUT
Professeur agrégé

Académie de LYON

M. Yohan CLEMENT
Professeur certifié

Académie de MAYOTTE

M. Pierre DENMAT
Professeur agrégé

Académie de VERSAILLES

Mme Christelle DRUET
Professeure certifiée

Académie de REIMS

M. Fabien FRAISSE
Professeur agrégé

Académie de BESANCON

M. Xavier GALETOU
Professeur certifié

Académie de PARIS

Mme Dominique GAMACHE
Professeure agrégée

Académie de PARIS

M. Vincent HERAIL
Professeur agrégé

Académie de GRENOBLE

Mme Pascale HOFFSCHIR
Professeure agrégée

Académie de POITIERS

M. Frédéric MAMBERTI
Personnel de direction

Académie de PARIS

Mme Catherine PIDUTTI
Professeure agrégée

Académie de PARIS

Mme Sylvie SANGARNE
Professeure agrégée

Académie de LYON

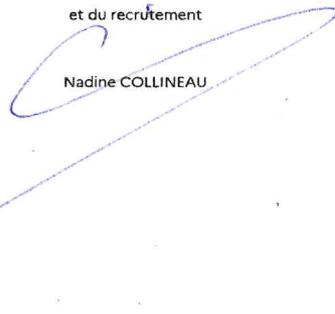
M. Anthony-Marc SANZ
Professeur agrégé

Académie de NICE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 06 mars 2025

Pour la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement


Nadine COLLINEAU